

DISPOSITIF

Préparation à l'examen professionnel Attaché principal de conservation du patrimoine

L'accès à cette préparation ne nécessite pas de passer un test d'orientation préalable.

👉 Le dispositif proposé ci-dessous correspond à un format mixte (alternance temps de formation en présentiel et à distance). Toutefois, celui-ci pourrait être réaménagé dans un format tout à distance si les conditions sanitaires l'exigeaient.

Apport de connaissances	<p>Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p>Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 27 h / 4,5 jours</p>
Epreuves d'admission pour les admissibles	<p>Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

Rappel : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. Vous devez vous inscrire au concours ou à l'examen auprès du centre de gestion, organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>